



Bienvenue à l'école Saint-André

PERSÉVÉRANCE-COLLABORATION-RESPECT

Chers élèves,

C'est avec beaucoup de joie et d'enthousiasme que nous vous souhaitons la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire à l'école St-André!

Ici, chaque jour est une occasion d'apprendre, de grandir et de réussir. Ensemble, nous faisons vivre nos trois grandes valeurs : **la persévérance, la collaboration et le respect**. Ces valeurs sont au cœur de notre quotidien et nous guident dans tout ce que nous entreprenons

L'école St-André est **un milieu de vie dynamique et stimulant**, où chacun peut s'épanouir pleinement. Tout au long de l'année, vous aurez la chance de participer à une foule d'activités variées, pensées pour répondre à **tous les goûts et tous les intérêts** : sports, arts, projets spéciaux, sorties éducatives, et bien plus encore!

Vous êtes entourés d'une **équipe engagée et passionnée**, déterminée à vous accompagner vers votre réussite. Que ce soit en classe ou lors de nos nombreuses activités, nous croyons en votre potentiel et en votre capacité à accomplir de grandes choses.

Alors, que cette année soit remplie de découvertes, de sourires, de plaisir... et de réussites!

L'équipe-école de St-André

Nadia Couillard

Directrice

St-André, au fil de mes réussites!



INFORMATIONS GÉNÉRALES

École St-André		AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
ARRIVÉE DES ÉLÈVES SUR LA COUR :	À compter de	7 h 30	12 h 10
	Cloche	7 h 40	12 h 18
DÉBUT DES COURS :	Précolaire	7 h 40	12 h 20
	Primaire	7 h 40	12 h 20
RÉCRÉATION :	À compter de	9 h 30 -9h50	13 h 16-13 h 36
FIN DES COURS :	Précolaire	11 h 16	14 h 32
	Primaire	11 h 16	14 h 32
*Le vendredi, les élèves du préscolaire terminent à 11 h 02. Les élèves retournent à la maison ou sont pris en charge par le service de garde jusqu'à 14h32.			*Départ de l'autobus à 14 h 37
SURVEILLANCE SUR LA COUR Le matin de 7 h 30 à 7 h 40 Le midi de 12 h 10 à 12 h 18 Les élèves marcheurs ne doivent pas arriver avant 7h30 sur la cour.		Pour les élèves qui dînent à la maison : Ces élèves n'entrent pas sur la cour avant 12 h 10. Les élèves dînant à l'école bénéficient d'un bon encadrement et ont des activités d'animation durant la période du dîner. Cet encadrement est défrayé par les parents du service des dîneurs.	

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ



Ouverture du secrétariat

De 7h30 à 11h15 avant-midi

Fermé pour la période du dîner de 11 h 15 à 12 h 15.

Si vous venez chercher ou reconduire votre enfant à l'heure du dîner, il faut passer par le service de garde (porte sur la cour de récréation).

De 12h15 à 15h30 après-midi

L'assiduité et la ponctualité constituent des obligations essentielles du parcours scolaire. Elles garantissent la continuité des apprentissages et favorisent la réussite scolaire. Ainsi, nous vous rappelons que toute absence doit être justifiée et que la présence régulière de votre enfant, dès le début de la journée, est indispensable à son bon suivi scolaire. Nous comptons sur votre vigilance et votre coopération afin de veiller au respect de ces principes.



Horaire du service de garde

En matinée de 6h30 à 7h30

Au dîner de 11h18 à 12h18

En fin de journée de 14h32 à 17h45

Lors des journées pédagogiques de 6h30 à 17h45



Absences

Toute absence de votre enfant doit être signalée à l'école en indiquant le motif et la durée.

Vous devez nous aviser de l'absence ou du retard de votre enfant en utilisant le portail Mozaik.

Pour les élèves inscrits au service de garde, il est de la responsabilité du parent **d'aviser le service de garde de l'absence de l'enfant en laissant un message sur la boîte vocale au 450-566-3114 poste 1.**

- **L'élève en retard doit passer par le secrétariat donner sa présence.**
- Un suivi des retards et absences sera fait par la secrétaire si ces derniers ne sont pas justifiés par le parent.
- **Merci de porter une attention à la ponctualité. Les retards dérangent le fonctionnement d'une classe et ne favorisent pas un apprentissage de qualité.**



Départ hâtif

Lorsque votre enfant doit quitter l'école avant l'heure habituelle, veuillez en prévenir son enseignant par écrit et vous présenter au secrétariat pour venir le chercher. **Vous devez aussi aviser le service de garde de son départ.**

Si vous souhaitez venir chercher votre enfant au service de garde, vous pouvez le faire à partir de 14h37 seulement, après le départ des autobus.

Tout départ d'un élève de 11h15 à 12h15 doit se faire par le service de garde.

Si vous devez aviser votre enfant d'un **changement de transport** en fin de journée, **veuillez aviser l'enseignant, le service de garde et le secrétariat avant 13h.**



Présence des parents et des animaux de compagnie sur la cour

Par mesure de sécurité et afin d'exercer une plus grande surveillance, nous vous demandons de bien vouloir laisser vos enfants aux abords de la clôture en vous assurant que ces derniers entrent dans la cour d'école. En d'autres mots, **seuls les surveillants ont accès à la cour d'école durant les heures de classe.**

Cette façon de procéder permettra de détecter plus facilement tout intrus qui tenterait de s'infiltrer dans la cour d'école. Nous vous rappelons que c'est le travail de tous les membres de l'équipe-école d'assurer la sécurité de vos enfants durant les heures scolaires, soit entre 6 h 45 et 17 h 45.

Les chiens et autres animaux de compagnie ne sont pas admis sur la cour.

Débarcadère



Afin d'assurer la sécurité de tous, nous demandons aux parents qui voyagent leur enfant en voiture d'utiliser le stationnement de l'église et de traverser avec la brigadière **ou** de se stationner le long de la rue Legault, derrière les autobus et le poteau identifié. **Attention aux feux de signalisation des autobus!**

Parents à l'école



C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Cependant, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous, il est interdit de circuler librement dans l'école, en tout temps. Vous devez vous présenter au secrétariat pour vous identifier et obtenir un laissez-passer.

Pour toute rencontre avec le personnel de l'école, il est souhaitable de prendre rendez-vous au préalable; il va de soi que toute situation d'urgence recevra une attention immédiate.

Objets personnels



La casquette, la tuque ou tout autre objet qui recouvre la tête doivent être laissés au casier de l'élève. Ils sont autorisés pour les transitions seulement.

Les appareils électroniques sont interdits sur le territoire de l'école et dans l'école.

Tous les objets personnels doivent demeurer à la maison (jouets, poupées, camion, etc.). Cependant, l'enseignant pourrait approuver un privilège à un élève pour apporter un objet. Dans ce cas-ci, il communiquera avec vous.

Anniversaire et occasions spéciales

Pour les fêtes d'anniversaires de naissance, il est important de ne pas envoyer de gâteaux, pâtisseries, friandises ou toute autre nourriture à l'école. Nous voulons respecter le bien-être, l'estime de soi de chaque élève, éviter les comparaisons entre amis ainsi que réduire les risques de réactions allergiques. L'anniversaire de votre enfant sera tout de même souligné en classe.

À noter qu'aucune distribution de friandises ne sera permise lors des fêtes traditionnelles (Noël, Saint-Valentin, Pâques...) sauf par le personnel de l'école sous l'approbation de la direction.

Aucune nourriture provenant de la maison ne peut être échangée ou offerte aux autres élèves de l'école.

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS



Tous les matins, des collations sont offertes aux élèves de l'école. De plus, elles sont aussi disponibles à tout moment de la journée sur la tablette de la cantine. Le service de garde en offre une également en fin de journée.

Si exceptionnellement, votre enfant doit sortir pendant l'heure du dîner, le parent doit écrire à l'enseignant pour autoriser cette sortie. L'élève pourra quitter à partir de 11h16 par la porte du service de garde. Le retour sur la cour sera alors prévu à partir de 12 h 10.

DÎNER



L'élève peut apporter son repas. Pour des questions de supervision, d'efficacité et de sécurité, aucun micro-ondes n'est mis à la disposition des élèves. Nous vous encourageons à utiliser des thermos, un repas froid ou le service alimentaire si disponible.

Mon habillement et le code vestimentaire



- Tout élève doit porter une tenue vestimentaire appropriée à un milieu d'éducation et respecter le code vestimentaire de l'école;
- Tout élève doit avoir le visage à découvert en tout temps (sauf pour motif de santé, handicap ou pour l'exigence de certaines tâches).
- Pantalons et short positionnés à la taille. Nous ne devons pas voir les sous-vêtements.
- Jupes, robes, short d'une longueur minimale **acceptable**.
- Chandails ou camisoles à bretelles larges qui couvrent bien la poitrine. Nous ne devons pas voir le ventre ni les sous-vêtements.
- La tête est dénudée, sauf pendant les transitions;
- Le vêtement et les accessoires ne portent aucun symbole prônant la violence, la sexualité, la drogue ou l'alcool;
- Par mesure de sécurité, le port de « *gougounes* », de souliers à talons hauts et de tout autre type de chaussures susceptibles de causer des blessures lors des activités régulières à l'école, incluant les périodes de jeux à l'extérieur **est interdit**.

En éducation physique

Souhaitant que tous les élèves puissent être à l'aise pour bouger, **le port du costume d'éducation physique est obligatoire de la 2^e à la 6^e année**. Pour le préscolaire et le 1^{er} cycle, les élèves doivent porter des vêtements de sport pour la journée de leur cours. Par mesure de sécurité, des **souliers de course bien attachés** à semelles non marquantes sont aussi nécessaires, nous **interdisons les bijoux** et exigeons que les **cheveux longs soient attachés**.

Souliers

Afin de garder notre environnement propre et sécuritaire, nous demandons deux paires de souliers. Une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur. **Celles-ci doivent bien tenir le pied et être convenablement attachées**. Ainsi, les sandales de plage, les souliers de type « mules » ou ballerines sont interdits à l'extérieur et les souliers à crampons ne sont pas acceptés.

ALIMENTS INTERDITS



Tout produit contenant des noix ou des arachides est interdit, dont le Nutella et certaines barres commerciales.

Le chocolat et les friandises sont interdits en tout temps.

Il est important de bien remplir la fiche santé de votre enfant.



CHANGEMENT D'ADRESSE, DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE, COURRIEL

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone à la maison comme au travail, nous vous demandons de bien vouloir informer **rapidement** la secrétaire de l'école.

Une adresse courriel valide est nécessaire pour recevoir toutes les communications de l'école.



Prise de médicament

Si votre enfant doit, pendant les heures de classe, prendre un médicament prescrit par un médecin, il nous faut votre autorisation. **Un formulaire est disponible au secrétariat**. Pour une prise de médicament **durant les heures du service de garde**, il faut remplir le formulaire qui est disponible au SDG. Veuillez le demander à l'éducatrice de votre enfant ou à la technicienne. Aucun médicament sans prescription ne sera donné par l'école ou pris par un élève.

Transport



Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de lui rappeler les règles de sécurité et de bonne conduite à respecter dans l'autobus. Le service d'autobus est uniquement accessible aux élèves qui ont droit au transport, et ce, **seulement pour l'adresse principale**. En d'autres termes, il est interdit d'utiliser le service d'autobus scolaire pour aller chez des amis ou de la parenté, et ce, en tout temps. Aucune autorisation ne sera signée par la direction ou des membres du personnel, c'est une question de sécurité. Pour toutes questions ou commentaires sur le transport scolaire, vous pouvez composer le (450) 569-2226 ou consulter le site Internet du Centre de services scolaire sous l'onglet **transport scolaire**. De plus, les élèves ne peuvent monter dans un autre autobus que celui qui a été assigné. Enfin, si votre enfant est transporté par le service d'autobus, mais qu'il désire marcher pour se rendre à l'école ou à la maison, nous devons avoir un billet écrit de la part des parents afin de conserver cette note au dossier de votre enfant. Le non-respect des consignes dans l'autobus peut engendrer une suspension du transport scolaire.

MTransport



- La prise des présences dans les autobus scolaires à l'aide de la carte de transport est **OBLIGATOIRE**.
- Le CSSRDN fournira la carte en début d'année scolaire. L'école s'assurera qu'elle est attachée au sac à dos de l'élève.
- La carte est bonne pour l'ensemble du parcours scolaire de l'élève.
- Nous fournirons qu'une seule carte par élève. Il sera de la responsabilité du parent de la remplacer en cas de perte.

Service de garde

L'école possède son service de garde ouvert de 6 h 30 à 17 h 45. Pour avoir accès au service, il est obligatoire de remplir une fiche d'inscription. La technicienne se fera un plaisir de répondre à vos questions. Vous pouvez la joindre en composant le **450-566-3114 poste 1** ou par courriel au :

sdg.saint-andre@cssrdn.gouv.qc.ca.

L'accès au service de garde se fait par la porte de la cour de récréation. Veuillez aviser le service de garde et l'école de tout changement en ce qui concerne votre enfant et tout changement dans vos coordonnées personnelles.

Votre enfant sera absent au service de garde? Il quittera plus tôt? Le parent a la responsabilité d'aviser le service de garde. Le répondant prend tous les messages avant 13h00, le jour même.

IMPORTANT



Fermeture d'école

Pour savoir s'il y a une fermeture des écoles du Centre de services scolaire de la Rivière du Nord (CSSRDN), vous pouvez consulter le site Internet du Centre de services : www.cssrdn.qc.ca. Veuillez noter qu'en cas de tempête, vous ne recevrez aucun appel téléphonique. Le CSSRDN s'efforce de prendre la bonne décision pour l'ensemble de son territoire. **Toutefois, si les conditions de votre secteur vous semblent trop dangereuses, il vous appartient de garder votre enfant à la maison.**

COMMUNICATION AUX PARENTS

Afin de mieux cerner la vie scolaire de votre enfant, vous recevrez par courriel « *l'Infoparent* ». Ce bulletin est une bonne source d'informations qui vous permettra de prendre connaissance de plusieurs projets vécus à notre école. En outre, vous pourrez recevoir des messages spéciaux envoyés par la direction, par le titulaire de votre enfant ou par un autre membre de notre équipe. Un calendrier avec les dates importantes à retenir sera aussi disponible.

INTERNET ET TECHNOLOGIE

Les élèves ont accès aux ordinateurs et aux services en réseaux informatiques qui permettent une diversité de possibilités d'apprentissage en classe.

- La possession ou l'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et toutes autres technologies personnelles (montre intelligente, lunette intelligente, etc.) est interdite à l'école, du début jusqu'à la fin du jour de classe.
- Cette interdiction s'applique dans l'école, sur le terrain et à l'extérieur lors des sorties scolaires.
- L'utilisation pourrait être permise avec l'autorisation exceptionnelle pour les modalités d'intervention pédagogique prise par l'enseignant
- Pour une raison médicale ou pour des besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, certaines utilisations pourraient être permises.
- Les enseignants et/ou la direction se gardent le droit de confisquer un cellulaire ou autre technologie personnelle en cas de possession ou d'utilisation de ces derniers sans autorisation. Les parents seront avisés de venir récupérer l'objet à l'école.

Voyage



Chaque élève est attendu à l'école chaque jour de classe. La décision de quitter en cours d'année scolaire pour aller en voyage revient aux parents. Les parents s'engagent à assumer la responsabilité des conséquences académiques découlant d'une telle absence. Les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail pour la durée de l'absence.

NOTRE CODE DE VIE



Vous trouverez, dans les pages suivantes, le code de vie de l'école St-André. Celui-ci contient plusieurs informations qui contribueront au bien-être et à la sécurité de vos enfants tout au long de l'année.

En plus d'accompagner les élèves dans le développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités, les règles de vie permettent à tous de s'épanouir dans un environnement où chacun est respecté. Elles ont aussi pour objectif d'aider l'élève à développer des habiletés en lien avec le respect de soi, le respect des autres et le respect de l'environnement afin d'assurer un climat harmonieux, sécuritaire, propice à l'apprentissage et à la vie de groupe. Voilà pourquoi tous les intervenants de l'école appliqueront et interviendront pour favoriser le respect du code de vie, et ce pour tous les lieux et les différents moments de la journée.

Nous croyons fermement que les apprentissages sociaux et émotionnels est le processus par lequel les enfants, les jeunes et les adultes acquièrent et appliquent les connaissances(savoirs), les attitudes(savoir-être) et les habiletés(savoir-faire) nécessaires à comprendre et gérer les émotions, à établir et atteindre des buts positifs, à faire preuve d'empathie pour les autres, à établir et maintenir des relations positives et à prendre des décisions responsables. À l'aide de la littérature jeunesse, nous enseignons le Programme Dire-Mentor à nos élèves du préscolaire à la 2^e année afin de leur enseigner à faire des choix judicieux lorsqu'ils font face aux conflits entre pairs et enseignons aux élèves de 3^e à la 6^e année les stratégies sécuritaires de résolution de conflits afin de conserver un climat positif dans la classe et dans l'école.

L'école est un milieu de vie où tous les jeunes doivent apprendre explicitement les comportements attendus. Les adultes de l'école s'assureront d'enseigner les comportements attendus aux élèves et d'intervenir tout au long de l'année scolaire. Ce code de vie s'appuie sur les valeurs du projet éducatif de l'école afin de créer et maintenir un climat sain et sécuritaire.

Notre démarche d'encadrement vise une approche éducative et non coercitive qui encourage les comportements adéquats. L'objectif de cette démarche est d'aider les élèves à prendre conscience de leur comportement inadéquat et de les supporter dans leur recherche de solutions.



La valorisation des bons comportements améliore grandement le sentiment d'appartenance et le climat de l'école en plus de renforcer les valeurs de respect, d'entraide, de résolution pacifique des différends. Pour ce faire, nous porterons notre attention à valoriser la bonne conduite de nos élèves au quotidien.

Pour y arriver, nous avons besoin de vous, parents. Vous êtes nos partenaires les plus précieux.

St-André, au fil de mes réussites! !

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Voici nos principes de base :

À notre école, l'élève et le membre du personnel ont droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement;

- Tout le monde a droit à un environnement sain, sécuritaire, respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant et inclusif;
- La collaboration, l'entraide et l'écoute sont aussi des valeurs importantes pour nous;
- Chacun doit agir avec civisme envers les autres élèves et le personnel de l'école;
- L'élève doit respecter l'autorité de l'école et son milieu d'apprentissage;
- De développer et de consolider les compétences personnelles et sociales d'autodiscipline, d'autocontrôle, de responsabilité et d'autonomie;
- De favoriser la cohérence chez tous les intervenants du milieu.

Le code de vie est basé sur les valeurs de l'école qui sont partagées au sein de la communauté éducative:

- **Respect** : Penser et agir positivement avec soi-même et les autres où les différences sont acceptées dans un milieu sain, positif et bienveillant.
- **Persévérance** : Allez jusqu'au bout de ce qui a été entrepris malgré les difficultés et les embûches. Quand je commence quelque chose, je le termine.
- **Collaboration** : Travailler ensemble vers un objectif commun.

Chaque élève a le devoir :

- De faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel;
- De respecter l'autorité du personnel ainsi que les règles de fonctionnement;
- De cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire;
- D'agir et de communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
- De ne poser aucun geste de violence ou d'intimidation;
- De vouvoyer le personnel de l'école;
- D'utiliser le titre de Madame ou de Monsieur pour s'adresser au personnel;
- De respecter la réputation et la vie privée d'autrui;
- D'exiger l'obtention du consentement de l'autre avant de capter son image ou sa voix;
- D'utiliser les réseaux sociaux de façon appropriée;
- De prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;

ENGAGEMENT

Nous vous demandons, chers parents, de bien prendre connaissance du code de vie de l'école DANS LES PAGES SUIVANTES avec votre enfant et de le signer, dès la première semaine d'école.

L'élève : « J'ai lu le code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie qui ont été adoptées par le conseil d'établissement pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous. »

- Je fournirai tous les efforts pour ma réussite scolaire;
- Je respecterai les différentes règles du code de vie et assumerai les conséquences qui s'y rattachent.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Le parent : « J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement sain et sécuritaire pour tous. »

- Je supporterai les intervenants dans l'application du code de vie et assurerai un suivi;
- Je soutiendrai mon enfant dans sa réussite scolaire.

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____



CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ST-ANDRÉ

Le code de vie de notre école est défini selon les valeurs qu'elle privilégie dans son projet éducatif, soit : le respect, la persévérance et la collaboration. C'est en facilitant l'acquisition de ces valeurs que notre école contribuera à faire de nos élèves des citoyennes et des citoyens responsables

Valeur et raisons d'être	Règles	Comportements attendus
RESPECT Penser et agir positivement avec soi-même et les autres où les différences sont acceptées dans un milieu sain, positif et bienveillant. <u>Ainsi, j'apprends à :</u> Développer des relations harmonieuses avec les autres. M'exprimer avec les bons mots. <u>Ainsi, je préviens :</u> Les situations conflictuelles et les situations dangereuses. J'évolue donc dans un milieu sain et sécuritaire. <u>Ainsi, je contribue à :</u> Créer un milieu de vie sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage et au travail. Parce que nous avons tous le droit d'être heureux, d'être respectés et de nous sentir en sécurité.	1- Je respecte les autres (adultes et enfants) par mes attitudes, mes gestes et mes paroles.  2-J'ai un comportement sécuritaire en tout temps.  3- Je fais attention au matériel et à l'environnement. 	• Je m'adresse de manière respectueuse, courtoise et polie avec les intervenants et les élèves. • J'interpelle les intervenants par Monsieur ou Madame suivis de leur nom de famille. • Je respecte le tour de chacun (droit de parole, file d'attente). • Je règle mes conflits par la communication et je cherche des solutions. • J'utilise de façon appropriée les réseaux sociaux (courtoisie, bienséance, respect de la réputation et de la vie privée) • Je circule calmement et à voix basse. • J'ai les cheveux attachés et je ne porte pas de bijoux pour l'éducation physique. • Je porte mes vêtements d'éducation physique et mes souliers de course pour ce cours. • Je porte des vêtements sécuritaires et adaptés à la température. • J'utilise tous les objets et les jeux de façon pacifique. • Je signale les dangers et les conflits aux surveillants. • Je demeure sur la cour de l'école en tout temps quand je suis à l'extérieur. • Je prends soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école. • Je nettoie ma place et je jette mes déchets dans les poubelles. • Je laisse mes jouets et mes objets de valeur à la maison.

Valeur et raison d'être	Règles	Comportements attendus
PERSÉVÉRANCE Allez jusqu'au bout de ce qui a été entrepris malgré les difficultés et les embûches. Quand je commence quelque chose, je le termine. <u>Ainsi je développe:</u> Mon sens des responsabilités. <u>Ainsi je développe:</u> Un sentiment de compétence, donc j'apprends à me faire confiance et à développer mon estime de moi-même. Je facilite ainsi mes apprentissages pour me permettre d'atteindre mes objectifs et de démontrer mon plein potentiel.	4 . Je m'engage pleinement dans ma réussite scolaire avec persévérance. 	• Je suis présent et ponctuel à tous les jours. • J'accepte les tâches à effectuer en utilisant mes outils, mes stratégies et les ressources disponibles. • Je remets mes travaux à temps. • Je demande et accepte de l'aide. • Je m'applique dans les tâches demandées malgré les difficultés. • Je développe des méthodes de travail efficaces.

Valeur et raison d'être	Règles	Comportements attendus
COLLABORATION Travailler ensemble vers un objectif commun. <u>Ainsi:</u> J'apprends et je m'améliore. <u>Ainsi:</u> Je suis fier de ce que je réalise. <u>Ainsi:</u> Je développe mon sentiment d'appartenance. <u>Ainsi:</u> Je contribue à créer un climat d'apprentissage sain.	5. Je m'implique auprès des autres et dans ma vie à l'école. 	• Je demande et accepte de l'aide. • Je fais des efforts constants et j'adopte une attitude positive. • Je démontre de l'esprit sportif (coopération, encouragements et attention). • Je travaille en équipe pour atteindre nos buts communs. • J'utilise mes forces pour aider les autres. • Je partage mes idées de façon respectueuse tout en étant ouvert aux idées des autres.

Toute organisation se doit d'avoir des balises pour assurer la cohérence des interventions. Souhaitant permettre à chaque élève de se soutenir, de s'engager et d'être fier de lui dans une ambiance favorisant l'apprentissage, nous avons mis en place un système pour valoriser les bons comportements. La valorisation par le renforcement positif est toujours le meilleur moyen de favoriser un climat agréable dans le respect des particularités de chacun. Voici des renforcements qui peuvent être utilisés à notre école :

Renforcements positifs

RENFORCEMENTS POSITIFS	
✚ Encouragements ✚ Renforcement social immédiat ✚ Annonce publique d'un bon geste ✚ Note à l'agenda ✚ Communication positive avec les parents ✚ Privilège accordé ✚ Implication dans la vie de l'école ✚ Projets spéciaux	✚ Collations spéciales ✚ Mur des célébrités ✚ Remise de certificats ✚ Responsabilités au Centre d'emplois ✚ Récréations particulières ✚ Sorties éducatives ✚ Activité récompense ✚ Activités sportives

En cas de non-respect d'une règle du code de vie, une mesure de soutien ou une sanction disciplinaire pourra être donnée à l'élève. Voici des exemples de mesures applicables :

Mesures applicables quant au non-respect du code de vie

Mesures de soutien	Sanctions disciplinaires (éducatives et graduées)
Il est important de spécifier que les sanctions décrites ci-dessous ne seront pas appliquées nécessairement dans l'ordre présenté. Le choix de l'intervention sera fait après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions selon le profil de l'élève, la nature, la gravité, de la fréquence et de la récurrence des comportements observés.	
✚ Rappel de la règle avant la tenue de l'activité ✚ Retour sur le comportement attendu et recherche de solution avec l'élève ✚ Enseignement du comportement attendu ✚ Rencontres individuelles ✚ Rencontres individuelles avec la direction ✚ Démarche de réparation ✚ Soutien à l'élève lors de l'activité réparatrice ✚ Contrat personnalisé avec renforcement positif ✚ Feuille de route ✚ Communication régulière entre l'école et la maison ✚ Soutien au développement des habiletés sociales ✚ Rencontre avec le/la TES ✚ Plan d'accompagnement (récréation supervisée) ✚ Tutorat/mentorat	✚ Avertissement (verbal ou écrit) ✚ Rappel du comportement attendu ✚ Retrait de privilège ✚ Reprise du temps perdu ✚ Temps de retrait ✚ Rencontre élève-intervenant ✚ Réflexion écrite ✚ Illustration écrite de la situation ✚ Excuses verbales ou écrites ✚ Communication avec les parents ✚ Rencontre élève-parents et autre intervenant ✚ Travail personnel de recherche ✚ Confiscation de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal et de tout appareil électronique ou accessoire ✚ Remboursement ou remplacement du matériel ✚ Travaux communautaires ✚ Rencontre avec le policier-éducateur ✚ Suspension interne ou externe ✚ Expulsion

Modalités de communication entre l'école et les parents: Lors d'un manquement au code de vie, les parents **sont informés** du manquement de leur enfant à une règle du code de vie. La situation peut aussi exiger une communication ou une rencontre entre la direction, l'élève et les parents.

La violence et l'intimidation à l'école

Note importante : Ne poser aucun geste d'intimidation, de violence, de manifestation de haine ou de discrimination motivé notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou de genre, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique ou de non-respect de l'égalité entre les filles et les garçons.

Il est aussi interdit d'avoir en sa possession des substances ou des objets proscrits à l'école ou dangereux (par exemples : drogue, armes blanches, etc.). Dans les cas de violence et d'intimidation, c'est le protocole du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui sera appliqué.

Intimidation, violence ou conflit ?

Intimidation*

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Conflit

Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent.

Violence*

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Actes de violence à caractère sexuel

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Référence à la définition de la violence à caractère sexuelle inscrite à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

1- Un acte de violence : avec l'intention ou non de faire du tort ;

2- Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère RÉPÉTITIF ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé ; des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation ; la répétition et la persistance de gestes ou paroles agressants.

L'intimidation peut se manifester de diverses façons

Elle peut par exemple se manifester par les comportements suivants :

- Donner des surnoms, se moquer, narguer, humilier ou menacer l'autre, tenir des propos racistes ou sexistes ;
- Frapper, asséner des coups de pied, pousser, cracher, battre à coups de poing, voler ou endommager des biens ;
- Exclure du groupe ou isoler socialement, commérer ou lancer des rumeurs, ridiculiser l'autre, briser des amitiés ;
- Utiliser le courriel, un message texte, le téléphone cellulaire, les médias sociaux pour menacer, harceler, embarrasser, répandre des rumeurs, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié.

L'intimidation indirecte

Elle s'organise au sein d'un groupe et vise la détérioration du statut social ou l'exclusion par le groupe de la personne visée.

Quelques exemples d'intimidation indirecte :

- Commérer ;
- Faire courir des ragots ;
- Répandre des rumeurs, des médisances et des calomnies ;
- Divulguer des secrets ;
- Parler « dans le dos » ou écrire des méchancetés (graffitis, courriels, etc.) ;
- Ridiculiser, dénigrer, suggérer d'exclure une personne du groupe.

La cyberintimidation

Elle est de l'intimidation qui prend forme dans l'espace virtuel

- Elle peut se produire à partir de n'importe où et n'importe quand : l'espace virtuel est accessible en tout temps et presque en tout lieu.
- Elle peut rejoindre plusieurs témoins, ce qui permet la propagation des mots et des images instantanément, de façon illimitée et irréversible.
- Elle peut se produire en catimini et échapper à la supervision des parents, enseignants et autres adultes responsables.

Elle peut se manifester par les comportements suivants :

- Menaces ;
- Filature ou exclusion en ligne ;
- Insultes ;

- Rumeurs ;
- Usurpation d'identité ;
- Harcèlement ;
- Discrimination ;
- Dénigrement ;
- Diffamation ;
- « Flingue » (envoi d'un message incendiaire par cellulaire) ;
- « Vidéolynchage » ;
- Messages ou photos préjudiciables ;
- Incitation au dévoilement de soi ou d'autres personnes.

Le cyber intimidateur :

- Peut croire qu'il peut rester inconnu ;
- Peut prétendre être quelqu'un d'autre ;
- Peut réagir spontanément sans prendre un temps de réflexion ou de jugement avant de passer à l'acte ;
- Étant devant un écran, a encore moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la victime.



Rôle des parents pour contrer l'intimidation et la violence

Au courant de l'année, votre enfant vivra des activités de prévention pour le sensibiliser au phénomène de violence et d'intimidation. Toutefois, nous reconnaissons que vous êtes un partenaire de premier plan comme agent de prévention et vous êtes invités à vous impliquer dans la démarche que notre établissement met de l'avant.

Trois manières de vous impliquer et de supporter nos interventions :

- 1- Si votre enfant subit des gestes d'intimidation ou de violence**, il aura besoin de votre support afin de dénoncer et gérer la situation. Avisez immédiatement l'école, ne pas attendre.
- 2- En revanche, si vous soupçonnez que votre enfant pose des gestes d'intimidation ou de violence** envers d'autres élèves, vous devez nous en prévenir afin que nous entreprenions avec lui une démarche d'aide. Notre but est d'éduquer et de soutenir tous les élèves.
- 3- Enfin, si un intervenant de l'école vous avise que votre enfant a commis un geste d'intimidation ou de violence**, nous comptons sur votre entière collaboration.

- Tout signalement ou plainte seront traités dans le respect de la confidentialité.
- Merci de porter à notre attention toutes situations afin d'intervenir rapidement.
- Le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence est disponible sur le site web de l'école.

SIGNALEMENT D'UN GESTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

QUOI FAIRE SI TU ES TÉMOIN OU SI TU VIS UNE SITUATION ?

Voici les choix qui s'offrent à toi :

1. Tu en parles avec un intervenant de l'école
IMMÉDIATEMENT.
2. Tu en parles avec tes parents.
3. Tes parents peuvent communiquer avec ton
enseignant ou un intervenant de l'école.



Tu n'es pas seul(e) !

La direction prendra contact avec toi et tes parents et t'expliquera comment nous t'aiderons avec la situation que tu vis. Les élèves impliqués ne seront pas au courant de ton signalement, ces renseignements demeurent confidentiels.